



Pantin, le 29 décembre 2006

Aux DSC / DSN de la Branche

COMPTE –RENDU DE LA MIXTE PARITAIRE DES CHAINES DE CAFETERIAS DU 19 DECEMBRE 2006

Lieu : Salle du FAFIH/ SNRPO

Présents : - Mme Karine Robak, Représentante du Ministère du Travail.
- CFTC /CGC/ FO
- CFDT : délégation : Serge Nardelli (Casino Cafeteria), Jean-Claude Bodier (L'Arche Elior), Claude Strohl (Flunch)
- SNRPO

Absent : - CGT (non excusé)

ORDRE DU JOUR :

- Approbation P.V. réunion précédente.
- Négociation sur les salaires.
- Discussion sur l'application de l'Accord SNRPO/UNEDIC/ANPE, relatif à la promotion des emplois, l'identification des besoins de recrutement, l'intégration de personnes en difficultés.
- Questions diverses.

1° Approbation P.V. réunion précédente :

Le SNRPO nous informe que la rédaction du P.V. n'a pas pu se faire par manque de temps, prétextant une charge de travail importante en cette fin d'année (bilans, ect.).

Le SNRPO nous propose que le P.V. de la Mixte Paritaire du 23 novembre et du 19 décembre 2006 nous seront transmis pour la Mixte Paritaire du 23 janvier 2006.

La CFDT est intervenu sur ce point d'ordre de rédaction du P.V. et d'approbation, la CFDT ne peut comprendre et se satisfaire que la chambre patronale donne comme excuse « une surcharge de travail en fin d'année ».

La CFDT a rappelé que toutes les entreprises et tous les employeurs en France ont les mêmes contraintes calendaires, et que l'ordre du jour arrêter par la Présidente de la Mixte devait être respecté.

La Représentante du Ministère du Travail a rappelé au SNRPO qu'il devait se donner les moyens de la rédaction du P.V.

2° Négociation sur les salaires :

Le SNRPO nous a une nouvelle fois refait le scénario du contexte économique très difficile et des incertitudes électorales.

Le SNRPO nous a indiqué qu'il rester sur sa proposition de grille de salaire initiale (dernière mixte) avec pour application au 1^{er} mars 2007.

Le SNRPO nous a informé qu'il était prêt à avancer le calendrier de négociations salaires et notamment des juillet 2007 après l'augmentation du SMIC au 1^{er} juillet.

La CFDT a indiqué au SNRPO que le Ministre du commerce et de l'artisanat c'est engagé le 1^{er} décembre au Congrès de l'UMIH devant toutes les chambres patronales à maintenir les aides à la restauration pour 2007 et en plus en les portant à 1,03 au dessus du SMIC afin d'éviter que le montant de l'aide ne baisse trop brusquement des que la rémunération excède le SMIC. Cet intervalle de 1 à 1,03 permet de couvrir et de dépasser jusqu'au Niveau II échelon 1 (proposition grille SNRPO).

La CFDT a informé que cet ajustement porterait au niveau horaire à 8, 52 E.

La CGC et la CFTC, nous ont rejoint dans notre intervention.

FO (le matin sans le permanent fédéral) était très discret dans la négociation.

La Représentante du Ministère a indiqué que plus on décalé dans le calendrier annuel des négociations salaires on pouvait se retrouver encore en fin d'année en décembre avec un nouvel écrasement de la grille. Le Ministère du Travail a rappelé que les conditions d'attribution des aides publiques se caractériser d'une contrepartie de revalorisation de la grille au dessus du SMIC et non pas encore se retrouver une nouvelle fois avec des niveaux en dessous du SMIC.

11 heures 15 suspension de séance

11 heures 30 reprise

Les Organisations Syndicales ont fait des contre propositions au SNRPO.

CGC = Niveau III minimum à 9,54 Euros

Niveau IV indexé systématiquement au plafond annuel de la Sécurité Sociale.

CFTC = N 1 E 1 = 8,27

N 1 E2 = 8,43

N 1 E3 = 8, 54

N 2 E1 = 8,64

N 2 E2 = 8,77

N 2 E3 = 8,92

N 3 E1 = 9,92

N 3 E2 = 10, 92

N3 E3 = 11,92

NIV = plafond annuel Sécurité Sociale

FO = reste sur leurs propositions initiales et notamment leur demande de jour de congé supplémentaire pour ancienneté.

SNRPO = refus question de principe.

CFDT = la CFDT a indiqué qu'elle ramener ça pente de progression en moyenne à 2 %.

N1 E1 = 8,27

N1 E2 = 8,43

N1 E3 = 8,60

N2 E1 = 8,81

N2 E2 = 9,03

N2 E3 = 9,26

N3 E1 = 9,45

N3 E2 = 9,63

N3 E3 = 9,83

N IV = plafond mensuel de la Sécurité Sociale.

Le SNRPO nous a informé et acter les nouvelles propositions, le SNRPO nous a indiqué qu'il nous enverrait un projet de grille avant la prochaine Mixte Paritaire du 23 janvier et qu'il s'engager à une signature d'Accord applicable de suite au 1^{er} mars 2007.

La CFDT a rappelé qu'elle était venu pour négocier les salaires et elle ne pouvait se satisfaire d'une proposition unilatérale est inchangé de la chambre patronale et que l'esprit de la négociation n'a plus de sens.

12 Heures 30 pause déjeuner.

14 Heures reprise.

3° Accord Cadre National SNRPO/UNEDIC/ANPE du 17 novembre 2006 :

Le SNRPO nous a présenté en détail l'Accord cadre National sur l'insertion et les emplois aidés et sa déclinaison.

Le SNRPO a mis en valeur les différentes « Actions et les Engagements » de cet Accord.

La CFDT a interpellé la chambre patronale notamment sur le très « joli » préambule de l'Accord et a demandé au SNRPO si au moment de la rédaction de l'Accord il n'avait pas penser que des entreprises adhérentes au syndicat patronal se restructurer aussi avec à la clé des Plans Sociaux et des licenciements économiques (en pleine actualité chez casino cafeteria) et que par conséquence, certains salariés licenciés pouvaient se voir proposer par l'ANPE des emplois dans d'autres entreprises de la branche avec des emplois aidés (sic)

La représentante du SNRPO embarrassée nous a répondu qu'il n'était pas dans une démarche de mauvaise foi et de l'esprit de l'Accord.

La CFDT a demandé au SNRPO sur le bilan annuel de l'insertion quel objectif quantitatif les signataires penser atteindre ?

Le SNRPO nous a répondu = pas de chiffrage.

FO a demandé qu'attendait le SNRPO des O.S., sachant que nous avons pas participé à la négociation ?

**La Représentante du Ministère a demandé à la chambre patronale, quelle méthodologie, quelle politique d'Accord dans les entreprises, quelle thématique abordée ?
Le chantier est énorme, quelle déclinaison ?**

Après débats, la CFDT et FO ont proposés la mise en place d'une « Commission had hoc » composer d'un Représentant de chaque Organisation Syndicale pour travailler et recenser avant de travailler en plénière.

Tout le monde est tombé d'accord sur cette proposition qui sera mise en place sur le 1^{er} trimestre 2007.

4° Questions diverses :

La Représentante du Ministère a invité les Organisations Syndicales a formulé des demandes.

La CFDT a renouvelé sa demande de pouvoir négocier sur 2007 la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences pour éviter des licenciements économiques (loi Borloo).

Etablissement de l'Ordre du jour de la prochaine Mixte Paritaire du 23 janvier 2006 .

- **Approbation des P.V.**
- **Salaires**
- **Questions diverses**

FIN de la MIXTE PARITAIRE à 16 heures 15

**Serge Nardelli
Chargé du suivi de la Branche**